

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2018**

L'An deux mil dix-huit, le vendredi quatorze décembre à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune d'YVECRIQUE est réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. D.LACHEVRES, Maire.

10 Présents : Mesdames Colette DUBUISSON et Evelyne NICOLLE et Messieurs Yves COLE, Christophe COURAYER, Philippe GORNET, Dominique LACHEVRES, Patrick MAGNE, Jackie MARCATTE, Roger NICOLLE et Patrick VOLLAIS.

5 Absents excusés : Mesdames Carole COLOMBEL qui donne pouvoir à Monsieur Roger NICOLLE et Véronique FAMERY qui donne pouvoir à Monsieur Jackie MARCATTE et Messieurs Jérôme ANDRIEU-GUITRANCOURT qui donne pouvoir à Dominique LACHEVRES, Marc-Antoine HAVY et Eric TINEL qui donne pouvoir à Monsieur Christophe COURAYER..

Secrétaire de séance : Madame Evelyne NICOLLE

Il est vingt heures trente la séance est ouverte.

### **Le Procès-Verbal de la dernière séance est lu et accepté.**

#### **I. POINT SUR LES TRAVAUX.**

Monsieur le Maire fait un point sur l'avancement des travaux en cours.

##### **1. EGLISE.**

Les demandes de subventions ont été déposées sur un montant global de travaux estimé à 65 000€ ttc.

- Le Département autorise dès maintenant, la commune à engager les travaux et le dossier fera l'objet d'un examen et d'une décision lors d'une prochaine réunion de la Commission Permanente. (25% du HT)
- L'aide de l'Etat (DETR) serait envisageable sur 2019.

Dès maintenant, le Conseil municipal propose de poser des grilles de ventilation dans les plinthes des bancs restés en place et de détalonner les portes afin de favoriser la circulation de l'air au niveau du sol (devis de l'entreprise METAIS 659€ HT).

L'ordre de service sera donné à l'entreprise La GRAINVILLAISE dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2019, pour le décapage, le traitement et le coulage d'une dalle en mortier de chaux.

- **PROPOSITION DE LANCEMENT D UNE CAMPAGNE DE MECENAT POPULAIRE EN LIEN AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE. DELIB 062.2018**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a possibilité pour la commune de voir des partenaires privés s'investir dans la préservation du patrimoine Yvecricquais (en l'occurrence l'Eglise), la commune peut en lien avec la Fondation du Patrimoine faire le lancement d'une campagne de mécénat populaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- D'ETRE FAVORABLE au lancement d'une souscription publique.
- DE DEMANDER à Monsieur Le Maire de se rapprocher de la Fondation du Patrimoine pour les modalités exactes du partenariat (coût, durée, etc).
- DE SURSEOIR toutes décisions concernant la signature d'une convention avec la Fondation du Patrimoine en attente du point précédent.

## **2. TRAVAUX DE VOIRIE ROUTE DE LA VATINE ET IMPASSE DE LA FORGE.**

Les travaux commenceront le 07 janvier 2019. Les riverains ont été prévenus par courrier.

## **3. ACQUISITION DU TRACTEUR**

Le Département a accusé réception de la demande de subvention. Elle sera soumise à analyse à compter de janvier 2019 pour une programmation en cours d'année.

## **4. REHABILITATION DE L'ETANG RUE DES CERISIERS (ancien site d'épuration).**

Une réunion est prévue le 18 décembre 2018 avec le Syndicat Mixte des Bassins Versants, l'Agence de l'Eau et la commune.

## **5. ETUDE DE FAISABILITE POUR LA POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES SUR NOS BATIMENTS COMMUNAUX.**

Il s'avère que les critères d'éligibilité de la région ont été revus, notamment au niveau des surfaces (captage minimum 170m<sup>2</sup> sur bâtiment).

De conséquence, les projets étudiés ne sont pas réalisables car le retour sur l'investissement est supérieur à 20 ans.

## **6. COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE AVEC LES SDE 76.**

- **DEMANDE DE DEVIS POUR REMPLACEMENT DES LAMPES ENERGIVORES AU NIVEAU DE L'ECLAIRAGE PUBLIC. DELIB 063.2018**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors d'une visite sur place avec le SDE76, il est remarqué que la route d'Yvetot est équipée de lampes très énergivores (150W sodium haute pression) au niveau de l'éclairage public.

Suite à cela, Le SDE76 conseille à la commune de leur demander un devis pour remplacement avec des leds. (le SDE76 subventionne ces travaux à hauteur de 80% du HT).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- DE DEMANDER au SDE76 un devis pour remplacement des lampes énergivores par des leds aux 37 candélabres répartis route d'Yvetot et sur quelques points en centre bourg..

**• PROPOSITION DE COUPURE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC COMMUNAL. DELIB 064.2018**

Considérant le coût annuel de la consommation en électricité concernant l'éclairage public,

Au vu des dispositions prises en ce sens dans les communes avoisinantes, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réfléchir à une éventuelle coupure de l'éclairage public communal dans la nuit.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, DECIDE à la majorité : 13 votants POUR et 1 votant CONTRE :

- De COUPER l'éclairage public, dès maintenant durant la nuit de 23 heures à 5 heures du matin.

## **II. FINANCES.**

### **1. POINT SUR LES FINANCES.**

La projection sur l'état des finances communales fait apparaître un résultat de clôture :

En section de fonctionnement un excédent de 18 500€

En section d'Investissement un excédent de 126 000€

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement estimés à 91 000€ se décomposent ainsi :

53 000€ (travaux de réfection voirie route de la Vatine, impasse de la Forge)

Et 38 000€ (mise en lumière ancien site d'épuration)

### **2. DEMANDES DE SUBVENTION 2018**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les demandes de subvention DETR 2018 pour la réhabilitation thermique du couloir classe CP

CE1, la réfection de l'intérieur de la salle communale et la réserve incendie à l'ancien site d'épuration seront à renouveler en 2019.

### **3. DEFENSE INCENDIE HAMEAU DE LA VATINE.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y aura besoin pour la mise en place d'une réserve incendie (poche) rue de la Gare au hameau de la Vatine de provisionner au Budget Primitif 2019 des crédits.

Ce projet sera porté par la commune de GREMONVILLE avec une participation financière de la commune d'YVECRIQUE.

### **4. TRAVAUX EN REGIE. DELIB 065.2018**

**Considérant** les dépenses engagées en 2018 en fonctionnement à transférer vers la section d'investissement,

**Considérant** que les travaux réalisés concernent l'installation du placard maternelle, la peinture suite aux travaux de réhabilitation thermique du couloir CP CE1, la création d'un chemin en dalles béton sortie classe CE et la pose de faïence au stade communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité, la modification budgétaire 2018 comme suit :

- **En FONCTIONNEMENT :**
  - RECETTES : CHAP 042 ART 722 + 1 812.59€
  - DEPENSES : CHAP 023 ART 023 + 1 812.59€
  
- **EN INVESTISSEMENT :**
  - RECETTES : CHAP 021 ART 021 +1 812.59€
  - DEPENSES : CHAP 040 ART2135 + 1 812.59€

## **III. PERSONNEL COMMUNAL.**

### **• RENOUELEMENT PRESTATIONS CDG76.**

#### **1. ADHESION AUX MISSIONS OPTIONNELLES ET CONVENTION CADRE DELIB 066.2018**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que le Centre de Gestion de la Seine-Maritime assure pour le compte des collectivités et établissements affiliés des missions obligatoires prévues par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Notamment, il lui revient de mettre en oeuvre les concours et examens professionnels, la bourse de l'emploi ([www.cap-territorial.fr](http://www.cap-territorial.fr)) ou encore le fonctionnement des instances paritaires (commission administrative paritaire, comité technique paritaire), etc.

Au-delà des missions obligatoires, le CDG 76 se positionne en tant que partenaire « ressources humaines » des collectivités par la mise à disposition d'autres missions dites

optionnelles. Dès lors, ces missions sont proposées par le CDG 76 afin de compléter son action et d'offrir aux collectivités un accompagnement quotidien en matière de gestion des ressources humaines.

Le Centre de Gestion propose ainsi une convention cadre permettant, sur demande expresse de la collectivité, de faire appel aux missions proposées en tant que de besoin.

Après conventionnement la collectivité peut, le cas échéant, déclencher la ou les mission(s) choisie(s) à sa seule initiative et ainsi faire appel aux missions suivantes :

- Conseil et assistance chômage
- Conseil et assistance au précontentieux et au contentieux en ressources humaines
- Conseil et assistance au calcul de la rémunération des agents publics en congé de maladie et relevant du régime général
- Réalisation des dossiers CNRACL
- Réalisation des paies
- Mission archives
- Conseil et assistance au recrutement
- Missions temporaires
- Médecine préventive\*
- Aide à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels
- Inspection en matière d'hygiène et de sécurité
- Expertise en hygiène et sécurité
- Expertise en ergonomie
- Expertise en ergonomie d'un poste de travail
- ou toute autre mission.

*\*La mission de Médecine préventive est sollicitée par une convention d'adhésion supplémentaire qui prévoit les modalités de sa réalisation, les autres missions sont sollicitées par un formulaire de demande de mission ou de travaux.*

L'autorité territoriale rappelle que la mise en oeuvre du statut de la Fonction Publique Territoriale étant devenue un enjeu stratégique majeur en raison de sa complexité et de son incidence sur la gestion de la collectivité, ces missions permettent d'assister les élus dans leur rôle d'employeur.

L'autorité territoriale propose aux membres de l'organe délibérant de prendre connaissance du dossier remis par le Centre de Gestion de la Seine-Maritime.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité :**

**ARTICLE 1 :**

Adhérer à la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Seine-Maritime.

**ARTICLE 2 :**

Autoriser l'autorité territoriale à signer les actes subséquents. (convention d'adhésion à la médecine préventive, formulaires de demande de mission, devis, etc.).

**2. ADHESION AU CDG76. MISSIONS DU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE. DELIB 067.2018**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'adhésion de la commune à la médecine préventive du CDG76 arrive à échéance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité :

- DE RENOUELER au 01.01.2019 l'adhésion communale à la prestation globale de médecine de prévention du CDG76.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer à cet effet la convention d'adhésion au Pôle « Santé Prévention » complétée de son annexe.

• **BONS CADEAU 2018 PERSONNEL COMMUNAL. DELIB 068.2018**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité :

- DE RECONDUIRE cette année l'attribution de bons d'achat au personnel communal à hauteur de 100€/agent pour AVENEL Baptiste, CANNEVIERE Nathalie, COURAYER Martine, EDDE Véronique, ENGRAND Gisèle, FRIBOULET Pierre, TOUTAIN Christèle, STALIN Sophie et OYHARCABAL Nadège.  
De 20€ pour Lucie HAVY qui s'est proposée de servir bénévolement lors du repas du CCAS en septembre.

**IV. COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL D'ECOLE.**

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Jackie MARCATTE, présent lors du dernier Conseil d'Ecole.

Les effectifs réels pour l'année 2018.2019 sont de 109 enfants dont 9 nouveaux arrivants de la commune d'AMFREVILLE-LES-CHAMPS.

Une Aide Vie Scolaire est présente depuis mi-septembre à l'école.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas augmenter le nombre d'heures des ATSEM mises à disposition des enseignantes de la maternelle.

Au niveau du matériel, quelques demandes sont faites :

- Relier entre eux les différents détecteurs de fumée présents dans le bâtiment école mairie bibliothèque.
- **DEMANDE DE FINANCEMENT D'ACTIVITE CIRQUE. DELIB 069.2018**

L'enseignante de la classe de CP CE1 souhaite faire participer au printemps 2019 ses élèves à une activité cirque.

Cette activité se ferait sur 7 séances d'une heure trente chacune avec un intervenant extérieur.

Coût moyen 560€ pour la totalité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- . DE DONNER son accord pour le financement de l'activité scolaire comme décrite ci-dessus
- **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE. DELIB 070.2018**  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :  
D'OCTROYER une subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire pour l'acquisition d'une batterie pour ordinateur portable classe CP CE1. (coût moyen 30€ A VOIR).

## **V. PROTECTIONS INDIRECTES OBLIGATOIRES SUR PARATONNERRE EXISTANT. DELIB 071.2018**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société Bodet, en charge des contrôles et de la maintenance de l'installation du paratonnerre sur l'église a transmis un devis à la commune pour une mise en conformité de l'installation.

Ce devis s'élève à 1 737.60 € TTC.

Considérant que la mise en place des protections indirectes sur paratonnerre revêt un caractère obligatoire pour la couverture des assurances à 100% en cas de sinistre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ce devis et s'engage à inscrire la dépense au budget primitif 2019.

## **VI. EXERCICE COMMUNAL DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT JUSQU'AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2026. DELIB 072.2018**

Monsieur le Maire expose aux Conseillers Municipaux la mise en œuvre du transfert obligatoire des compétences « eau » et « assainissement » au 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la Communauté de Communes Plateau de Caux Doudeville – Yerville.

La loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes prévoit que les communes membres d'une communauté de communes, qui n'exerçaient pas au 5 août 2018, à titre optionnel ou facultatif, les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement, peuvent reporter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 1<sup>er</sup> janvier 2026 le transfert obligatoire de ces deux compétences, ou de l'une d'entre elles, à la communauté de communes si, avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019, au moins 25 % des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20 % de la population délibèrent en ce sens.

**Considérant** l'arrêté Préfectoral du 1<sup>er</sup> décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Plateau de Caux-Doudeville-Yerville issue de la fusion de la Communauté de Communes Yerville-Plateau de Caux et de la Communauté de Communes Plateau de Caux-Fleur de Lin,

**Considérant** la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement,

**Considérant** la possibilité de reporter au 1<sup>er</sup> janvier 2026 le transfert des compétences eau et assainissement par l'expression d'une minorité de blocage,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de :**

**Se prononcer pour** le report au 1<sup>er</sup> janvier 2026 du transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes Plateau de Caux Doudeville – Yerville.

## **VII. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

**1. REVISION DE LA PARTICIPATION COMMUNALE A LA  
DESTRUCTION DES NIDS D'INSECTES. DELIB 073.2018**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'actualiser à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2018 la participation communale à la destruction d'insectes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- DE PRENDRE EN CHARGE 50% du montant de la prestation de destruction des nids de frelons asiatiques chez les particuliers sur le territoire communal avec un plafond de 100 € par particulier.
- DE PRENDRE ENCHARGE 50% du montant de la prestation de destruction de nids de guêpes chez les particuliers sur le territoire communal avec un plafond de 30€ d'aide par particulier

Cette prise en charge se fera sur présentation de facture acquittée par remboursement par mandat administratif au particulier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40

**SIGNATURES DES CONSEILLERS PRESENTS réunion du 14.12.2018 :**

J.ANDRIEU-GUITRANCOURT

Y.COLE

*Absent excusé*

*donne pouvoir à D.LACHEVRES*

C.COLOMBEL

C.COURAYER

*Absente excusée*

*Donne pouvoir à R.NICOLLE*

C.DUBUISSON

P.GORNET

M.A HAVY

V.FAMERY

*Absent excusé*

*Absente excusée*

*Donne pouvoir à J.MARCATTE*

D.LACHEVRES

P.MAGNE



E.NICOLLE

R.NICOLLE

E.TINEL

J.MARCATTE

*Absent excusé*

*Donne pouvoir à C.COURAYER*

P.VOLLAIS